

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE  
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS  
DU 6 FEVRIER 2017**

Affaire suivie par C. COSTA  
PV2017.06.02  
Courriel : christophe.costa@univ-poitiers.fr

**ADOPTÉ**

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 26 janvier 2017, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le lundi 6 février 2017.

Étaient présents :

**Membres élus :**

- M Mario COTTRON directeur de l'ESPE,
- Mme Elvire DIAZ, Professeure d'Université, UP,
- Mme Stéphanie VOLTEAU, Maître de Conférences, site ESPE de la Vienne, UP
- M Olivier LASSAGNE, PE, site ESPE de la Vienne UP
- M Bruno DEFEVER, IGE, site ESPE de la Vienne, UP

**Représentants des étudiants :**

- M Romarin FOURCASSIE, M1 PLC, site ESPE de la Vienne
- Mlle Juliette BERNARD GOURRIBON, M1, ESPE, Université de La Rochelle

**Représentants de l'Université de Poitiers :**

- Mme Sybille LAJUS, Assesseure pédagogie de Lettres et Langues

**Personnalités extérieures :**

- M Laurent DESPORT, Doyen des IEN – Conseiller 1<sup>er</sup> degré de Mme la rectrice
- M Eric ESPERET, Président du CE
- M Patrick MOTILLON, Responsable formations MEEF – ULR
- M François PROUST, MAIF
- Mme Viviane LEMBERT, Provisseure du lycée GT Charles Coulomb d'Angoulême

**Membres invités permanents**

- M Christophe COSTA, Responsable administratif de l'ESPE
- M Jean-Marie MESLIER, Directeur du site ESPE Charente
- M David FEVIN, Directeur du site ESPE Vienne

Étaient représentés :

- Mme Sandrine DIEBOLT, procuration à Mme DIAZ
- Mme Valérie NOUVIALE, procuration à Mme VOLTEAU
- M Jean-Philippe BIOLLEY, procuration à M. COTTRON
- M Frédéric ROUSSEAU, procuration à M MOTILLON
- Mme Valérie FAVIEZ-DECROIX, procuration à M. ESPERET
- Mme Lydie TAHO-TAZA, procuration à M. DEFEVER
- M Jacques BOUCHAND, procuration à M. DEFEVER

Étaient excusés :

- Mlle Nayeli ALVARADO, M2 PE, ESPE Site des Deux-Sèvres
- M Quentin BOSSARD, M1 EE, ESPE Site de la Vienne
- M Philippe PEAUD, PRCE, ESPE, site de la Vienne

- Mme Camille HOCHEDÉZ, Assesseure pédagogie de Sciences Humaines et Arts
- M Olivier HIMY, IA-IPR Lettres – Rectorat de Poitiers

Le président précise le nom de la nouvelle personnalité désignée par le CNED. Il s'agit de M. Olivier DEBRAY, Directeur de la formation et des services, Directeur de l'enseignement et de la production.

## 1. Approbation du procès-verbal du CE du 25 novembre 2016

**Nombre de votants : 19 (12 présents et 7 procurations)**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Ne prenant pas part au vote : 0**

**Proposition: ADOPTÉE**

## 2. Informations diverses (présentées par M Cottron)

### ▪ Article paru dans le quotidien Le Monde

Parution le 24 janvier d'un long article bilan de la réforme de la formation initiale des enseignants. Poitiers pris comme exemple. Séjour d'un journaliste pendant une journée, immersion dans des cours (programmation de robot pour classe maternelle, analyse de pratiques en 2nd degré Lettres). Interview d'enseignants et de stagiaires.

Impression : qualité et intérêt de la formation, une réelle professionnalisation, mais aussi une année trop chargée pour les stagiaires.

### ▪ Contribution du COS – Dossier Recherche

Le COS (Conseil d'Orientation Stratégique) est un Conseil mis en place début 2016 par le Réseau des ESPE dans le but d'accompagner son développement et d'éclairer sa politique.

Sa composition (4 Directeurs d'ESPE, 4 Présidents de CE, 2 Présidents de COSP (D Gaonac'h), 4 Présidents d'université (Y. Jean), 1 représentants de la conférence des VP CFVU, 1 de la conférence des VP Recherche, 1 de la conférence Doyens UFR Sciences, 1 de la conférence Doyens UFR LLASH, 4 représentants du MENESR, 4 représentants du monde de l'encadrement scolaire, 2 représentants d'associations internationales, 6 personnalités désignées pour leur expertise + Bureau du Réseau (M. Cottron).

Livraison d'un premier dossier consacré aux recherches en éducation et à leur articulation avec la formation et le terrain. Volumineux dossier (63 pages). Le début du dossier porte sur les enjeux, puis fournit 5 préconisations à partir des dynamiques mises en place. La seconde partie décrit ces dynamiques.

Cartographie nationale des dynamiques initiées. L'ESPE Poitiers apparaît dans la plupart des rubriques : Quelques exemples de structuration locale de recherche en éducation (GIS Innover avec le Numérique pour l'Enseignement, la Formation et les Apprentissages), Quelques exemples de contrats de recherches en éducation impliquant une ESPÉ (ANR DALIE : Didactique et Apprentissage de l'Informatique à l'École, en partenariat avec Limoges), Projets retenus dans le cadre des Territoires numériques éducatifs (projet e-Fran DysApp : Détecter et accompagner les élèves dyslexiques et dyspraxiques grâce à un jeu vidéo porté par E. Lambert)

- Printemps de la Recherche

Le format de cette manifestation a été repensé. Il n'y a plus d'appel à communications, mais des tables rondes sur thématiques ciblées avec sollicitation d'experts du domaine. Le seul appel à communication concerne les doctorants inscrits dans des labos ou structures de recherche portés par quelques ESPE. V. Millogo pilote cette partie de l'organisation.

Tenue d'un séminaire sur certains projets E- Fran pour lesquels les ESPE sont associées. E. Lambert invité pour présenter le projet DysApp.

- Mon mémoire MEEF en 180 secondes

Evènement voulu par le MENESR (Dgesco, Dgesip) et le Réseau des ESPE, 2nde édition fin juin 2017, sur le principe ma thèse en 180 sec,

Concerne les mémoires des étudiants et stagiaires des 4 MEEF, ne concerne pas les travaux réflexifs des stagiaires des parcours adaptés

Note de V Millogo auprès des directeurs de mémoires, et des étudiants et stagiaires de nos M2 MEEF

Organisation de finales départementales, d'une finale académique, pour la sélection d'un mémoire par ESPE. Les partenaires mutualistes (MGEN, MAIF, CASDEN) sont associés.

- Point sur la contractualisation (nouvelle offre 2018-2022)

L'ensemble des composantes de l'UP devra faire remonter aux services centraux l'architecture de l'offre de formation fin mai 2017 (un document de quatre pages par mention présentant la formation, les équipes pédagogiques et les partenariats).

Le CE, le COSP et ses différentes commissions mais aussi les bureaux des études, les bureaux MEEF et les départements de formation se sont beaucoup réunis depuis septembre 2016 pour travailler sur la question de contractualisation.

- Groupes de travail au sein de l'UP :

Suite au cadrage « structuration du niveau Licence, du niveau Master », voté dans les instances de l'UP pour la nouvelle offre de formation, des groupes de travail ont été constitués au niveau de l'UP (constitués d'élus du CA et de la CFVU, de représentants des composantes, des scolarités).

L'ESPE est représentée dans les groupes de travail suivant :

- Les pratiques pédagogiques ;

- Le numérique ;

- L'intégration du référentiel « Accompagnement pédagogique » dans les maquettes ;

- Les parcours de préprofessionnalisation en Licence Générale ;

- La charte des examens et MCC ;

- La communication / affichage offre de formation.

S Volteau demande quels sont les représentants de l'ESPE dans le groupe Intégration du référentiel « Accompagnement pédagogique » dans les maquettes.

M Cottron précise qu'il s'agit de JM Meslier et M Soulisse. Il ajoute qu'il représente l'ESPE au groupe « Pratiques pédagogiques », D Fevin représente l'école au groupe « Pré professionnalisation » et que M Soulisse participe au groupe « Numérique ». Concernant la pré professionnalisation, D Fevin a souhaité mettre en place un groupe de travail spécifique à l'ESPE afin de faire des propositions au groupe UP.

S Lajus demande si E Caratini, Responsable de la Pré professionnalisation à l'UFR Lettres et Langues pourra participer au groupe de travail ESPE.

D Fevin répond que pour le moment le groupe de travail est purement dédié aux enseignants de la composante ESPE. Le but est d'être force de proposition pour la prochaine réunion du groupe UP début mars. M. Cottron ajoute que des échanges ont eu lieu avec E. Caratini (membre de notre COSP) et qu'elle sera associée de façon privilégiée à l'élaboration de nos propositions.

S Lajus ajoute qu'il pourrait y avoir en terme de préprofessionnalisation des mutualisations partielles entre les UFR L et L et SHA. D'autres changements pourraient survenir notamment le fait de proposer la préprofessionnalisation dès le S3 et non plus au S5. Elle ajoute que cette nouvelle offre pourrait être pilotée par E Caratini.

- Architecture de l'offre de formation :

Dans une 1ère étape, l'architecture de l'offre de formation à faire remonter à l'UP se limite à l'identification des mentions et des parcours proposés.

Par rapport à l'offre actuelle, seul le parcours MEEF PIF va évoluer dans son architecture, avec la proposition de 5 parcours sous cette mention :

- . Formateur d'adultes, Accompagnement, Conseils (FACo - parcours existant)
- . IPHD (parcours existant sous une autre mention)
- . Formateurs pour des actions de solidarité éducative internationale (a)
- . Conseiller pédagogique de l'enseignement supérieur (b)
- . Enseignant de l'enseignement supérieur (b)

(a) parcours déjà proposé il y a deux années lors de l'étude par nos instances du MEEF PIF. Parcours retravaillé avec le concours d'autres composantes (droit par ex).

Bilan des besoins, des débouchés, de l'offre de formation au niveau national est en cours  
(b) Parcours proposé par le CRIIP (Centre de Ressources, ingénierie et initiatives pédagogiques de l'UP). Le parcours conseillers pédagogiques de l'enseignement supérieur viserait principalement des L3 en poursuite d'études. Il s'agirait d'une offre originale au niveau national dans un contexte de fort recrutement dans l'ensemble des universités. Le parcours enseignant de l'enseignement supérieur se limiterait à un M2, avec des UE capitalisables sur plusieurs années, pour tout nouvel enseignant recruté ou tout doctorant.

Travail avec P. Péaud, actuel responsable du MEEF PIF, sur la cohérence de la mention, les mutualisations, ...

E Espéret alerte le Conseil sur le fait qu'il faut veiller à ne pas proposer une formation qui existe déjà au niveau de l'UP.

M Cottron répond qu'il existe déjà des éléments de formation dispensés aux doctorants et qu'il convient en effet de proposer autre chose.

E Diaz ajoute qu'il faut préciser le contenu de ces formations.

M Cottron répond que des groupes de travail vont être mis en place. Ils devront préciser les débouchés possibles suite à ces formations, les éventuelles offres identiques sur le territoire national...

S Volteau s'étonne que le terme « didactique » n'apparaisse pas.

E Espéret répond que le rôle de conseiller pédagogique ne peut se concevoir sans didactique. Il ajoute qu'il est essentiel de savoir si des formations qui pourraient être concurrentes aux deux derniers parcours mentionnés existent à l'échelle nationale.

- Réflexion des commissions consultatives de l'ESPE

➤ Commission pédagogique

Retour des départements de formation et propositions sur les thématiques fléchées pour les enjeux de la contractualisation.

Synthèse par la commission de ces propositions.

Groupes de travail pluri disciplinaires et pluri catégoriels mis en place pour affiner et développer ces propositions. Large participation de nos enseignants.

➤ Commission Scientifique

Retour sur la Réunion pour initier un processus de type ICE.

Retour sur la réunion avec les représentants des 4 principaux labos d'adossement recherche de nos masters.

➤ Commission Moyens

Retour sur le partenariat UP-Rectorat pour faciliter la reprise d'études des personnels du scolaire.

L Desport précise que dans le cadre du Compte Personnel de Formation, les enseignants peuvent obtenir une aide financière.

M Cottron ajoute que les enseignants ne connaissent pas systématiquement les différents dispositifs et démarches.

### 3. Appel à projet Région – Participation de l'ESPE (présenté par M Cottron)

Appel à projet Région Nouvelle Aquitaine pour l'ESR. Cet appel à projet a pour objectif le soutien financier (fonctionnement, investissement, bourses doctorales) aux établissements du supérieur. Les aspects recherche et enseignement sont concernés. Dépôt des dossiers fin janvier, réponse avril/mai.

Projets dans lesquels l'ESPE est partenaire :

- Continuum Bac-3/Bac+3 (projet enseignement)

Objectifs : La continuité des parcours en favorisant une orientation choisie du lycée au supérieur. Différents volets dans ce projet (poursuite d'études des bacheliers dans le supérieur, les étudiants en situation de handicap, le sport comme média facilitateur de l'appropriation de la culture scientifique, les Serious games pour aider à la découverte du domaine scientifique).

Responsable : Valérie Cailler (UP), SAFIRE

Partenaires : plusieurs UFR de l'UP, services orientation, rectorat, CRITT Châtelleraut, Espace Mendès France

Budget : 357 160€ (investissement et fonctionnement uniquement)

Participation ESPE : Contribution de nos stagiaires affectés en Lycées à l'orientation des lycéens vers l'université (stagiaires comme ambassadeurs de l'université), et promotion de l'interdisciplinarité « sciences/sport » dans les parcours MEEF 2nd degré concernés.

F Proust demande si ce projet a un lien avec Les cordées de la réussite.

L Desport précise que les Cordées sont principalement dédiées à l'éducation prioritaire.

- MOOC Citoyen numérique (projet enseignement)

Objectifs : Construction d'un MOOC sur la maîtrise de l'information, les questions de responsabilité dans l'usage du numérique. Dispositif de formation hybride pour l'éducation aux médias numériques et à l'information du bac-3 au bac+3. Il est principalement destiné au public du continuum bac-3 bac+3, des lycéens aux étudiants de licence (toutes disciplines confondues) et aux étudiants de l'ÉSPÉ.

Responsable : JF Cerisier (UP),

Budget : 86 000€ (dont ingénieur pédagogique contractuel)

Partenaires : Techné (UP), I-Média (UP), L3I (ULR), Les 3 rectorats d'académie au sein de la Région, Canopé (CLEMI)

Responsable scientifique : I Dumez-Féroc (MCF ESPE, directrice scientifique du CLEMI)

Chef de projet : O Lassagne (PE ESPE, Responsable du C2I à I-Média)

Participation ESPE : Rôle dans le projet concerne à la fois son expertise des contenus et l'exploitation qu'elle fera du MOOC Déploiement de ce MOOC pour les enseignements des étudiants et stagiaires de l'ESPE.

- BD et enjeux de société (projet recherche)

Objectifs : 4 thématiques explorées (*BD : miroir de l'actualité, BD et SF. Dessiner le monde futur, BD et éducation, BD numériques et nouvelles pratiques*) avec comme objectifs :

- structurer un réseau pluridisciplinaire et pluri-catégoriel
- développer des ressources favorisant des apprentissages réputés complexes en s'appuyant sur les spécificités de la bande-dessinée et en exploitant les données issues de la recherche
- tester leur utilisation dans des classes
- diffuser largement les résultats du travail réalisé sur le territoire.

Responsable : F Chauvaud (UP), porté par MSHS

Partenaires : Quatre sites universitaires (Bordeaux, La Rochelle, Limoges et Poitiers) et donc une douzaine de laboratoires, 2 ESPE (Poitiers et Bordeaux), la MSHS (USR 3565), des partenaires comme l'Espace Mendès France, mais aussi, à Angoulême, la CIBDI, l'EESI et Pôle Image Magelis. Pour l'UP, labos : CRIHAM, Forell, XLim, CESC, Techné, MIMMOC

Budget : 479 650€ (dont 2 doctorants et 3 post-doc)

Participation ESPE : sur l'axe 3 (BD et éducation) qui se décline autour de :

- la Bande dessinée, un outil pour la didactique des sciences ? (E Blanquet, ESPE d'Aquitaine et Université de Bordeaux ; E Picholle, CNRS, Nice)
- la Bande dessinée, espace de création (V Bessière, Université de Limoges ; Inès de la Ville UP)
- la Bande-dessinée : représentation et récit, mémoire et histoire (T Villerbu, L Hugot, P Prétou, Université de La Rochelle ; T Faye, V Bessière, T Bauer & S Périneau-Lorenzo, Université de Limoges)

Organisation d'une manifestation Jardin des sciences BD en direction des élèves primaire.

Mise en place d'un site web permettant aux enseignants d'accéder aux ressources et de déposer leurs retours d'expérience.

Organisation d'un séminaire annuel autour de rencontres enseignants / auteurs / chercheurs.

Difficile d'évaluer les chances de ces projets, qui chacun envisage des transferts de résultats et de pratiques au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine.

E Espéret souhaite savoir si des laboratoires bordelais participent à ce dernier projet.

M Cottron répond que oui.

E Espéret précise que parmi les trois projets, seul le dernier présente une participation régionale Nouvelle Aquitaine.

M Cottron ajoute que les deux premiers projets ont été examinés par la CFVU de l'UP, le troisième par la commission Recherche (de l'UP). Ce projet BD a été considéré parmi les 3 projets structurants proposés par l'UP.

#### 4. Capacités d'accueil à l'entrée en M1 des masters (présenté par M Cottron)

Avec la loi du 23 décembre 2016, il sera possible à partir de la rentrée 2017 de fixer des capacités d'accueil à l'entrée en M1. Les Masters qui n'en n'auront pas fixé seront ouverts à toutes les demandes d'inscription. Un portail national a été mis en place afin de centraliser les offres de façon à communiquer auprès de tout candidat à l'entrée en M1.

Les Recteurs des grandes régions auront un rôle majeur puisqu'ils devront faire trois propositions d'inscription en M1 pour les candidats qui n'auront pas été retenus dans le master et l'université de leur choix. Pour que cette nouvelle réglementation soit opérationnelle à la rentrée 2017, les universités doivent informer au niveau national l'ensemble des étudiants de licence quand ils vont faire leurs demandes. La période de réflexion sur les capacités d'accueil a donc été très courte pour les universités. Une première réunion s'est tenue le 6 janvier et la décision des composantes (de sélectionner ou pas) devait être transmise le 12 janvier accompagnée des capacités d'accueil par mention.

Si tous les masters affichent une capacité d'accueil, il y a un risque très important que les étudiants qui ne seront pas acceptés au master de leur choix se replient sur le MEEF 1<sup>er</sup> degré. Au niveau des MEEF PLC le risque est limité au parcours EPS notamment pour les étudiants détenteur d'une licence Education-Motricité. La capacité d'accueil doit être affichée par mention et non par parcours. Au niveau de l'UP, 95% des masters afficheront une capacité d'accueil (100% pour l'ULR). Si les MEEF n'affichent pas de capacité d'accueil et que les demandes d'inscription augmentent considérablement sur les cursus portés par l'ESPE, nous aurons alors l'obligation d'accepter tout le monde mais n'aurons pas le potentiel humain suffisant pour assurer une formation de qualité.

La question des capacités d'accueil a été discutée avec les formateurs ESPE, les UFR partenaires, les VP CFVU des deux universités, le Responsable MEEF de l'ULR. Si la majorité des interlocuteurs n'étaient pas favorable sur le fond à la mise en place de capacités d'accueil, il a été unanimement reconnu que nous n'avions pas le choix si nous voulions préserver une formation de qualité.

La proposition de capacités d'accueil est la suivante :

	UP					ULR	
Master	MEEF 1 <sup>er</sup> d.	MEEF 2 <sup>nd</sup> d.	MEEF EE	MEEF PIF	Spé. IPHD	MEEF 1 <sup>er</sup> d.	MEEF 2 <sup>nd</sup> d.
Effectif 16-17	247	213	24	8	23	135	32
Capacité	280	220	20	18	25	160	(a)

Ces capacités ont été déterminées en se basant sur le nombre de groupes TD actuels, avec des groupes de TD complets.

(a) Choix de ne pas afficher une capacité, mais de sélectionner par parcours

Les candidatures seront étudiées sur la base du dossier de candidature et d'un entretien pour la mention PIF, uniquement sur le dossier de candidature pour les autres mentions. Une liste principale et une autre complémentaire seront établies.

Les éléments pris en compte porteront à la fois sur un volet académique, sur une expérience professionnelle et/ou sur un projet professionnel. Pour chacun des masters, des critères spécifiques seront appréciés au regard de la cohérence entre le parcours des candidats et les enseignements et objectifs du master demandé. Les équipes pédagogiques travaillent actuellement à la définition de ces critères.

L Desport demande si l'expérience EAP (Emploi d'Avenir Professeur / Etudiant Apprenti Professeur) sera valorisée.

M Cottron répond que oui, dans le cadre de l'expérience professionnelle. Il ajoute que les étudiants de l'UP seront aussi priorités (pour les MEEF portés par l'UP).

R Fourcassie demande pourquoi il n'y a pas d'affichage de capacité d'accueil par parcours et souhaite savoir s'il y aura des capacités d'accueil officielles au niveau des parcours.

M Cottron répond que les difficultés seront concentrées sur le parcours EPS.

R Fourcassie s'étonne que les capacités d'accueil soient données par parcours à l'ULR et non à Poitiers.

P Motillon précise qu'à l'ULR ils ont déterminé les capacités par parcours mais également globalisé les données au niveau de la mention.

M Cottron ajoute que cette année il y a 66 M1 EPS et 98 L3 Motricité. C'est bien sur ce parcours qu'il y a un risque en termes d'effectifs si nous ne définissons pas de capacité d'accueil au niveau de la mention 2d degré.

E Diaz demande si nous sommes capables de connaître le nombre de dossiers que l'ESPE serait susceptible de recevoir et souhaite connaître la date de clôture des inscriptions. Elle ajoute qu'il y aura des désistements et qu'il est possible au final qu'il reste des places.

M Cottron précise que le calendrier est national et que nous n'avons pas toutes les précisions à ce jour.

R Fourcassie demande si les étudiants s'inscriront sur le portail « trouvermonmaster.gouv ».

M Cottron répond que c'est un portail d'information. L'étudiant pourra y trouver l'ensemble des masters par université, avec les capacités d'accueil.

E Diaz s'étonne que le CE soit amené à voter alors que le CA de l'UP s'est déjà prononcé.

M Cottron répond qu'il y avait urgence et que le Président et la VP CFVU de l'UP sont informés que le CE de l'ESPE votera les capacités d'accueil à posteriori.

E Espéret soumet au vote les capacités d'accueil présentées sur le tableau.

**Nombre de votants : 20 (12 présents et 8 procurations)**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Ne prenant pas part au vote : 0**

**Proposition: ADOPTÉE**

E Espéret précise que nous sommes amenés à faire une certaine sélection. Il n'existe pas de formation professionnelle qui ne sélectionne pas, or, la formation d'enseignants est une formation professionnelle. Il faudrait profiter de la question des capacités d'accueil pour faire une validation des processus. Comme le font toutes les formations professionnelles lorsqu'elles sélectionnent, nous pourrions faire la liste précise des critères sur lesquels elle sélectionne, leur poids et de faire apparaître clairement ces informations. Cela aiderait les personnes qui procéderont au choix des candidats et permettrait de préciser à ces derniers pourquoi leur dossier a été retenu ou non. Enfin nous pourrions faire le lien entre les critères et ce que seraient devenus deux ou trois ans plus tard les candidats retenus. Ce rapprochement

participerait à l'analyse de la pertinence des critères choisis. Ce travail n'est quasiment jamais fait dans les ESPE, nous pourrions ainsi faire une expérience qui serait susceptible d'être modélisante pour l'ensemble du réseau des ESPE.

R Fourcassie précise que la sélection existe depuis des années via le concours et qu'il n'y a pas besoin d'ajouter des critères de sélection tout à fait flous. Il ajoute qu'il convient de former les étudiants avant de les sélectionner et non l'inverse.

JM Meslier dissocie le master et le concours. Le concours est organisé par l'Education nationale mais un titulaire d'un master MEEF peut être recruté par un autre employeur. De nombreux lauréats du master MEEF n'ont pas réussi le concours et se sont engagés dans d'autres structures que l'Education nationale.

R Fourcassie ne comprend pas comment sélectionner les étudiants à l'entrée en M1 sur des critères autres que ceux qui ont déjà été donnés permet d'aider les étudiants qui n'ont pas le concours.

M Cottron répond qu'il n'est pas question d'utiliser des critères autres que ceux déjà évoqués. Il ajoute que ce ne sont pas les propos d'E Espéret. Ce dernier a proposé d'évaluer la pertinence des critères mis en place au regard de la réussite au concours ou de l'insertion professionnelle. M Cottron ajoute que chaque année un nombre important d'étudiants ne réussissent pas le concours. Si on ne limite pas nos effectifs ce nombre sera encore plus important dans les années à venir. Or, tout master sera désormais validé au niveau national en fonction d'un taux d'insertion professionnelle à trente mois de 75%. Si nous ne mettons pas de capacité d'accueil, la forte hausse des effectifs aura une forte incidence sur le taux d'insertion et il y aura un risque pour la pérennité des masters MEEF.

P Motillon évoque la place du concours. S'il intervient à la fin de la licence, il s'agit d'une formation professionnelle avec une sélection à l'entrée. On peut aussi envisager un concours en fin de master. Mais le législateur a mis le concours à la fin de la première année. Aujourd'hui la sélection existe car un étudiant qui souhaite s'inscrire en master MEEF parcours mathématique doit avoir une licence dans cette même discipline. Dans le système qui nous attend nous risquons d'avoir dans nos masters des personnes qui n'ont pas la licence adéquate car le Recteur devra proposer un master à l'ensemble des étudiants titulaires de L3 qui n'ont pas pu s'inscrire dans le master de leurs choix.

E Espéret rappelle que nous pouvons profiter de cette opportunité pour faire une étude réelle de la façon dont fonctionnent les critères et ensuite mettre en relation ces critères avec ce qui se passe dans la carrière de la personne au bout de trois à cinq ans. C'est dommage aujourd'hui de constater que l'on ne titularise pas des fonctionnaires stagiaires alors que nous aurions pu leur dire qu'ils faisaient fausse route lors de leur inscription en M1.

M Cottron précise qu'il est favorable à la mise en place d'un groupe qui fasse ce travail.

P Motillon confirme que les critères doivent être explicites.

S Volteau demande si les critères seront nationaux et souhaite savoir également comment et quand sera constitué le groupe.

M Cottron répond que les critères ne seront pas nationaux et qu'il y a déjà eu un travail sur leur définition lors de la dernière réunion des départements de formation et lors du bureau des études. Les propositions vont être retravaillées au bureau des études.

E Espéret précise qu'il pourrait être envisagé qu'un petit groupe de quatre à cinq personnes issues du COSP s'appuie sur les travaux déjà effectués et fasse une proposition au prochain CE. Ce travail pourrait être limité à la mention PE dans un premier temps car c'est un master avec un seul parcours.

P Motillon informe que le travail a été mené à l'ULR et que les critères ont été les mêmes entre les différents parcours du master MEEF 2d degré.

E Espéret ajoute que les effectifs ne sont pas aussi conséquents si l'on ne travaille que sur le master PE dans un premier. Cela n'est pas neutre pour le suivi des cohortes.

## **5. Budget de projet 2016-2017 (présenté par M Cottron)**

Depuis la création des ESPE, nous devons chaque année universitaire établir un budget de projet qui doit traduire la mise en œuvre des différentes missions qui nous sont confiées (formation initiale, formation continue, recherche, pédagogie universitaire, dispositif EAP, développement du numérique, politique à l'international, ...). Ce budget ne doit pas être l'unique budget de la composante ESPE de l'UP. C'est l'apport de l'ensemble des quatre partenaires (UP, ULR, Rectorat, CNED). C'est donc un document politique et stratégique.

Le budget a été travaillé par la commission des moyens. Il comprend deux grands postes : la masse salariale d'une part et les crédits de fonctionnement et d'investissement d'autre part.

Les principaux axes sont :

- Pour la formation initiale, les données UP et ULR sont liées aux volumes horaires d'enseignement (coût de 200€/h) ainsi qu'au référentiel ou à la préprofessionnalisation. Pour le Rectorat il s'agit de 3 Equivalents Temps Plein pour le 1<sup>er</sup> degré et 5.1 pour le 2<sup>d</sup> degré mis à disposition de l'ESPE académique ainsi que la moitié du coût de la rémunération des stagiaires.
- Pour la formation continue 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré, le Rectorat et les deux universités sont concernés. Celle pour le supérieur relève principalement des actions du CRIIP (UP).
- Pour le dispositif EAP, seul le Rectorat affiche des montants (salaires, ingénierie de mise en œuvre).
- Pour la recherche, il s'agit de l'activité statutaire de recherche en science de l'éducation des enseignants chercheurs (de l'UP).
- Pour la gouvernance il s'agit des personnels impliqués de l'UP et l'ULR.

Pour l'ensemble de ces axes, sont également inscrites les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

95% des dépenses sont de la masse salariale.

Le montant total du budget est de près de 34 millions d'euros (64.5% Rectorat, 28% UP, 7.4% ULR, 0.1% CNED).

Ce budget pourrait servir à répartir un éventuel versement par le Ministère de crédits spécifiques destinés à la formation des enseignants. En effet, la répartition entre les deux universités partenaires se ferait sur la base du poids de chacune d'entre elles dans le budget de projet.

E Espéret soumet le budget au vote

**Nombre de votants : 20 (12 présents et 8 procurations)**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4**

**Ne prenant pas part au vote : 0**

**Proposition: ADOPTÉE**

E Diaz souhaite préciser qu'elle s'abstient car elle n'approuve pas l'inscription dans le budget par le Rectorat de la moitié du coût des salaires des fonctionnaires stagiaires.

En l'absence de question diverse, la séance prend fin à 16h45.

Le Président de séance  
Eric ESPERET



Le Directeur de l'ESPE  
Mario COTTRON



Le secrétaire de séance  
Christophe COSTA



